

Coullons, Le Journal

Mars 2017 - N° 24

Agenda



MARS

- Dim. 5 Loto du Club de l'Amitié
Sam. 11 Pêche à la truite de la Gardonnette
Spectacle Asso. Cirque et Théâtre
Dim. 12 Loto du Football Club Coullons/Cerdon
Sam. 18 Loto du Gardo Carpe Club
Dim. 19 Rando Paysanne du Club de Rando
Sam. 25 Pêche à la truite de la Gardonnette
Dim. 26 Fête de printemps de l'A.C.A.I.
Vide ta Chambre de l'Ecole

AVRIL

- Sam. 1 Ouverture de la pêche tous les étangs
Journée Printanière Jardins Familiaux
Dim. 2 Loto de l'U.S.C. Pétanque
Marché de Producteurs de Pays
de la Municipalité
Sam. 22 Permanence des déchets verts
de la Municipalité
Dîner concert
de l'Harmonie de Coullons
Pêche de nuit à la Plancherotte
de la Gardonnette
Sam. 29 Exposition du Club Arts et Poésie
Dim. 30 Exposition du Club Arts et Poésie

Edito

Natif de Coullons, village où j'ai toujours habité et travaillé. Retraité depuis peu, me permet de pouvoir m'investir dans différentes commissions dont celles de la Communauté de Communes.

La commission voirie dont maintenant toutes les voies communales sont gérées par la CDCG soit environ 350 km de route. Le début de mandat a permis de classer toutes ces voiries et de leurs affecter un état en fonction du trafic routier.

Bientôt, vous verrez la réfection de la rue du Pilon et la création d'un plateau sur la chaussée devant la Poste pour le passage des handicapés. Actuellement, nous programmons les travaux de 2018.

Depuis le mois de septembre 2016, je représente la commune pour l'établissement du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le PLUi en quelques mots est une stratégie politique de développement communautaire pour 10 – 15 ans sur différentes thématiques

- Les services, les équipements, l'agriculture, l'économie et les déplacements
- La démographie, l'habitat, le parc social
- L'environnement et ses préservations
- Les paysages naturels et bâtis

Le PLUi doit être en cohérence avec le PLU communal élaboré en 2014 et le SCOT.

- Il doit donc limiter la consommation des espaces naturels et agricoles en extension d'où un reclassement de certains terrains,
- Il doit favoriser la densification des espaces inclus dans le tissu urbain,
- Il doit limiter le développement des hameaux et des écarts bâtis au profit des bourgs et centre ville porteurs d'éventuels équipements,
- Il doit faciliter l'émergence des projets individuels.

Tout sera élaboré suivant une procédure étalée sur plusieurs années comprenant le diagnostic, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, des zonages et du règlement et de toutes les phases administratives, les consultations et enquêtes.

Nous sommes donc tous concernés, durant la phase d'élaboration, vous êtes invités à participer en transmettant vos idées sur un cahier mis à votre disposition en mairie ou en assistant aux réunions publiques et en prenant connaissance des articles dans la presse locale ou notre journal.

N'oubliez pas la 1^{re} réunion publique du 8 mars à 18h30 qui se tiendra au Sud de la Loire dont la commune reste à préciser. A bientôt pour ce rendez vous.

Guy CARMIER, Conseiller Municipal



Dépôts de documents à l'accueil de la Mairie

Nous vous informons qu'il n'est plus possible d'accepter le dépôt des chèques ou documents pour envoi dans une autre administration et organisme.

Seuls les documents et paiements relatifs à : location de salles, droits de place pour les foires ou marchés, transports scolaires, bibliothèque, ludothèque, seront acceptés dans la boîte aux lettres ou au niveau de l'accueil.

Concernant la garderie, les paiements devront être effectués avant le 25 du mois directement auprès du service garderie. Un titre exécutoire sera envoyé aux parents n'ayant pas payé à l'échéance.

Toutes ces mesures sont prises afin d'éviter toutes pertes de documents et de traitement plus long.

Vous remerciant pour votre compréhension.

COMITE DES FETES DE COULLONS



La fête en France se perpétue depuis des décennies même si elle a évolué dans sa forme. Il est important de maintenir ce lien culturel dans chaque ville, village, quartier... Un comité des fêtes a pour vocation à organiser l'animation dans la commune. Tel était le cas de notre comité des fêtes. Outre l'organisation d'une manifestation par mois, il mettait à disposition pour les particuliers et aux associations du matériel et des moyens humains.

Suite à l'intention du Président actuel, M. Olivier LAMAURY, de démissionner, notre comité des fêtes a été mis en sommeil, jusqu'au 15 mai dans un premier temps, lié entre autre au manque de bénévolat.

Toutes les manifestations de notre commune vont être mises en difficultés :

- Arrêt du carnaval, de la chasse aux œufs de Pâques, vide-grenier...
- Remise en question : loto, repas champêtre, spectacle de Noël pour les enfants....
- Mis en difficulté : fête du printemps par l'ACAI, fête de la musique, prêt de barnum, de la buvette...

Il est donc important que de nouveaux bénévoles et dirigeants se fassent connaître afin de pouvoir continuer l'animation de notre commune.

Le Président actuel reste à votre disposition (Tél. 02.38.35.10.16) pour tous questionnements et vous mettre en lien avec les membres restants.

Plus nombreux vous serez sur les lieux de spectacles, bals, animations... plus les fêtes seront belles !

INSCRIPTION ET FACTURATION DU SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE

La Mairie de Coullons souhaite apporter quelques précisions sur le fonctionnement du circuit d'inscription et de facturation du service de cantine scolaire.

Pour l'inscription au service :

- Pour les enfants qui mangent régulièrement à la cantine (soit tous les jours de la semaine ou certains jours mais toujours les mêmes dans le mois), il n'est pas nécessaire de revenir tous les mois pour remplir une fiche d'inscription à la cantine, les enfants seront inscrits automatiquement pour l'année scolaire en cours.
- Pour les enfants dont les jours changent fréquemment, les parents devront venir remplir une fiche tous les mois en Mairie.

Il n'est pas nécessaire pour les parents de prévenir la Mairie en cas d'absence de l'enfant à la Cantine. En effet,

seuls les enfants présents et ayant mangé sont facturés.

Pour la facturation du service :

Les parents reçoivent tous les mois deux documents : une facture (facture restauration scolaire avec les dates de présence à la cantine du (ou des) enfant (s)) ainsi qu'un titre exécutoire (mentionnant le total de la somme due).

La facture sert seulement d'information aux parents, elle leur permet de connaître le détail des repas facturés.

Pour le règlement de votre facture de cantine par chèque ou espèces, vous devez **joindre uniquement le papillon détachable du titre exécutoire**. Ce papillon doit être envoyé au **Trésor Public à Gien**. Le paiement sur place, au Trésor Public est également possible.

Aucun paiement ne sera accepté en Mairie.



CARTES D'IDENTITE/PASSEPORT

Nous vous informons que de nouvelles modalités de dépôt et d'instruction des cartes nationales d'identité sont applicables à partir du 27 février 2017.

Le traitement sera effectué par les communes équipées de dispositifs de recueil, quel que soit le lieu de domicile de l'utilisateur.

Les mairies qui le souhaitent pourront assurer un accueil de proximité, au profit des usagers qui désirent au moins

faire une pré-demande en ligne de CNI ou passeport, en accueillant par exemple un espace numérique.

Pour notre commune c'est auprès de la commune de Gien que les demandes de CNI/Passports se feront uniquement sur rendez-vous à :

ESPACE GONAT

Rue de l'Ancien Hôtel Dieu - Bureau n° 3

45500 GIEN

Tél : 02.38.05.15.21



COMMENT METTRE EN ÉCHEC LES CAMBRIOLEURS



Couillons, le journal

Il est à déplorer un nombre important de cambriolages dans différents secteurs du département. À cet effet, il est important de rappeler quelques consignes élémentaires pour protéger ses biens.

Avant votre départ de longue durée

- ➔ Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances, signalez votre départ à votre gendarmerie. Cette opération est valable toute l'année ;
- ➔ n'enregistrez pas d'informations relatives à votre absence sur votre répondeur téléphonique ;
- ➔ faites effectuer un transfert d'appels téléphoniques pour donner l'illusion d'une présence ;
- ➔ ne laissez pas à l'extérieur de votre propriété, des objets qui pourraient permettre à des cambrioleurs de pénétrer chez vous par effraction (tournevis, barres métalliques, pied de biche, outil de jardinage) ou par escalade (échelle) ;
- ➔ optez pour un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements ;
- ➔ équipez vos soupiraux et ouvertures avec des grilles adaptées ;
- ➔ équipez votre maison d'une alarme et éventuellement d'un système de vidéosurveillance ;
- ➔ laissez vos clés à un voisin ou à une personne de confiance ou au moins informer votre voisinage proche de votre départ ;
- ➔ si vous partez en vacances, signalez votre absence à votre brigade de gendarmerie qui assurera des passages réguliers de votre domicile. L'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année ;

Pendant votre absence de longue durée :

- ➔ faites relever régulièrement votre boîte aux lettres.

Si vous vous absentez temporairement de votre domicile :

- ➔ pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages...) et à fermer les volets la nuit tombée ;
- ➔ créez l'illusion d'une présence dans la maison (utilisez un programmateur pour allumer une ou plusieurs ampoules).

De nombreux cambriolages ont lieu pendant vos courses, pendant que vous allez chercher vos enfants à l'école... Une absence de 20 à 25 minutes suffit.

Si vous êtes dans votre domicile (home jacking) :

- ➔ pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garages...) et à fermer les volets la nuit tombée. Une vérification systématique avant d'aller vous coucher s'impose ;
- ➔ verrouillez votre véhicule stationné sur votre propriété. Ne laissez pas les clés à proximité de l'entrée de votre domicile. Les papiers de la voiture ne doivent pas être dans le véhicule.

Si vous êtes témoin de faits qui vous paraissent inhabituels dans votre rue ou quartier :

- ➔ ayez le réflexe du « 17 », la rapidité de l'information est gage d'une meilleure efficacité de l'action des forces de sécurité ;
- ➔ tout renseignement même anodin peut-être utile aux gendarmes.

« La sécurité est l'affaire de tous », c'est avec le concours de la population que la gendarmerie nationale pourra lutter plus efficacement contre les cambriolages.



SAS GAUCHET MÉCANIQUE DE PRÉCISION

Créée en 1980 par Monsieur GAUCHET l'entreprise ne cesse de consolider ses compétences et ses expériences depuis. Après avoir démarré ses activités dans des locaux à Poilly-lez-Gien, la société fait un passage dans l'ancienne structure meuble Berthelot (centre de Coullons). Les locaux deviennent très rapidement trop exigus et un atelier moderne et plus adapté est construit dans la zone des Cartelets au début des années 1990.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 Laurent HUARD a repris la direction de la Société par Actions Simplifiées (SAS) après un accompagnement solide et réfléchi avec Monsieur GAUCHET. Dans l'établissement depuis 1991 Laurent dispose de la formation et de l'expérience nécessaire pour piloter sereinement l'affaire.

Avec un effectif de neuf professionnels et un matériel performant : fraiseuses, tour parallèle de forte capacité, tours et fraiseuses numériques, machine électroérosion à fil, l'entreprise sait répondre aux exigences des clients avec qualité et disponibilité. Elle sait être compétitive sur la production de petite série mais montre toutes ses compétences sur l'étude, l'usinage et la construction de pièces unitaires plus compliquées et introuvables à la vente. En parallèle des capacités et compétences d'usinage l'entreprise développe une filière chaudronnerie qui lui permet d'effectuer des travaux de construction, de modification et de soudure sur tous types de métaux. Elle propose également des contrôles tridimensionnels.

Les Ets GAUCHET ont su, au fil des années, créer et consolider leur réseau de clients locaux.

Laurent et toute son équipe sont disponibles pour toutes études et réflexions aux coordonnées téléphoniques et messagerie qui figurent sur la carte.



MARCHÉ DE COULLONS DU VENDREDI MATIN



Chaque vendredi matin, les commerçants ambulants se donnent rendez-vous pour notre marché de plein air, place du monument aux Morts à Coullons. Vous pouvez y trouver des primeurs, des fromagers, de la boucherie/charcuterie et du poisson, mais aussi des fleurs et des vêtements...

Cinq commerçants réguliers sont fidèles à notre marché. La mairie est en contrat depuis 2012 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et est adhérente aux sites de gestion internet. Ceux-ci nous permettent de faire figurer la commune de Coullons dans les supports de promotion des marchés du Loiret et d'accéder à la recherche de commerçants sur "Géomarchés.com". Le marché est parfois complété par quelques commerçants ponctuels ou saisonniers : chaussures, melon, asperges...

Les locaux, Sébastien et Laurent BEAUBOIS, du GAEC « Les Charmoises » apportent leur touche de fraîcheur avec la revente de leurs produits laitiers frais. Le lait de vache est issu d'une filière agriculture biologique. Il alimente la fromagerie créée en 2000, qui met à disposition des clients des marchés de Coullons et d'Orléans ou sur place à la fromagerie le vendredi après-midi ; lait, crème fraîche, fromage blanc-frais ou sec.

La SARL BARRAT boucherie-charcuterie-chevaline, installée rue Bernard Palissy à Gien est présente sur le marché depuis plus de 30 ans. Monsieur PIOUS Lionel et ses 3 employés s'efforcent, sur le

marché de Coullons et ceux de la région (Gien, Argent, Châtillon-sur-Loire ...) mais aussi lors des tournées autour de Gien, de répondre à vos attentes et vos envies de dégustation de viandes, de charcuterie et de produits traiteurs de qualité.

La « Crémier des Loges », de Fay-aux-Loges, invite le terroir sur nos tables. Cette maison pleine de fraîcheur présente dans ses trois structures ambulantes un bel étal réfrigéré de plus de cent spécialités fromagères. La famille DARBONVILLE a à cœur de vous faire découvrir ou redécouvrir les subtilités et les saveurs des fromages de vaches, brebis et chèvres. Vous pouvez également les retrouver en tournée dans la région d'Orléans.

La poissonnerie DURAND Claude de Saint Hilaire Saint Mesmin complète également le marché en vendant tous poissons frais, moules, crustacés, huitres et un peu de traiteur. Au retour de Coullons le commerçant assure également une tournée en Sologne.

Olivier PORCHERON de RIAN (18) s'installe sur le marché depuis 6 ans et répond à la question concernant la place des fruits et légumes frais dans notre alimentation.

Tous les produits frais issus de culture raisonnée nationale et maraichère de Touraine sont mis à disposition de la clientèle.



Naissance :

Louis DÉPRAZ-DÉPLAND FOUCHER le 21/1/2017



Décès :

Micheline VERKEST née VANNIER le 18/1/2017
Jeannine BONGIBAUT née EVEZARD le 19/1/2017
Gabriel GUÉMONT le 30/1/2017



Bulletin d'informations municipales édité par la Mairie de Coullons :
Rue de la Mairie - 45720 Coullons - Tél. 02 38 36 10 10
courriel : coullons.mairie@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Hervé PICHÉRY, Maire. Dépôt légal : juin 2014.
Articles rédigés par les élus et les associations locales. Crédit photos : Mairie, Associations.
Impression : Imprimerie Centrale - 45500 Gien

